



Club Suisse du Border Collie

Règlement du championnat suisse Agility

1 Règlement de base

Le Club Suisse du Border Collie (CSBC) organise un championnat suisse Agility (CS). Les épreuves se dérouleront selon le règlement d'Agility en vigueur de la CAMO de la SCS. Le règlement présent définit les conditions d'admission et le mode d'application du championnat suisse Agility du CSBC (désigné comme CS) de façon complémentaire.

Le CS a lieu annuellement. La date est fixée en fonction des autres manifestations. La réalisation de la manifestation peut être confiée à une société de la SCS.

2 Conditions d'admission

La participation au CS est ouverte à tous les chiens de pure race Border Collie avec ou sans pedigree reconnu. Au moment du CS et pour y prendre part, ces chiens doivent être qualifiés dans la classe supérieure de la catégorie Large. Ils doivent également présenter une licence Agility valable et un livret de performances de la CAMO qui confirme la validité des conditions d'admission du chien guidé pour pouvoir prendre le départ au CS. Ces chiens sont désignés ci-après en tant que chiens CS.

Le devoir revient au CSBC de contrôler si les conditions d'admission des chiens CS sont remplies. En cas de doute le comité compétent décide sur demande de l'admission.

C'est au CSBC d'autoriser d'autres chiens non-susmentionnés à participer à la manifestation; ces chiens ne peuvent cependant pas se qualifier pour la finale du CS. Dans ce cas des listes de classement séparées complémentaires pour les chiens CS doivent être établies dans toutes les compétitions importantes du CS.

Les personnes qui présentent les chiens CS doivent être domiciliées de façon fixe en Suisse ou au Lichtenstein et être membre d'une section locale ou d'un club de race de la SCS. L'affiliation au CSBC est souhaitée mais non obligatoire. L'inscription au CS doit correspondre au team mentionné (chien et conducteur). Après le premier parcours de qualification, le conducteur n'a plus la possibilité de se faire remplacer.

Une inscription ultérieure pour participer au CS peut se faire au plus tard 5 jours avant le premier parcours du CS, pour autant que le chien ait atteint la classe supérieure après l'expiration du délai d'inscription officiel et ait rempli les autres conditions.

3 Mode d'application

Le CS se compose de 2 parcours de qualification (Agility & Jumping) pour déterminer les finalistes et 2 parcours finaux (Agility & Jumping).

Pour la réalisation de ces parcours, il faut utiliser des dossards bien visibles. Cela permettra d'établir un ordre numérique des dossards de façon correcte au moment du départ. L'ordre numérique est à respecter de façon stricte.

Pour tous les calculs de pourcentage, le principe est d'arrondir les chiffres avec décimale au chiffre entier supérieur.

3.1 Parcours de qualification

L'ordre de la réalisation des parcours de qualification (Agility & Jumping) est le domaine de l'organisateur.

La distribution des dossards est tirée au sort. L'ordre des départs est identique dans les deux parcours de qualification.

Par parcours de qualification, au minimum les 7 chiens les mieux classés CS et au maximum les premiers 20% des chiens CS prenant le départ se qualifient pour la finale.

Si plusieurs teams se classent pour la finale au dernier rang autorisé, tous ces teams se qualifient. En cas d'une qualification finale d'un team dans les deux parcours, **aucun autre team ne peut avancer d'un rang.**

Le champion suisse actuel est élu pour la finale, pourvu qu'il ait participé aux moins à un parcours de qualification. Si le défenseur du titre se qualifie pour la finale, **aucun autre team ne peut avancer d'un rang.**

3.2 Parcours finaux

L'organisateur décide de l'ordre de la réalisation des deux parcours finaux (Agility & Jumping).

Dans le premier parcours final, les teams prennent le départ dans l'ordre tiré au sort.

Le départ du deuxième parcours final se déroule dans l'ordre inverse du classement du premier parcours final.

Les deux parcours finaux déterminent les classements par l'addition des durées des courses, des fautes de parcours et des fautes de temps qui sont convertis en un classement global.

Données qui sont prises en considération pour l'ordre du classement :

1. plus petit total des points de pénalités globales (fautes de parcours et de temps)
2. plus petit total des fautes de parcours
3. plus petit total des temps de parcours

Si toutefois plusieurs teams atteignent le même total de fautes susmentionnées, ils sont classés ex aequo.

Le team gagnant reçoit le titre de « champion suisse Agility du CSBC ».

4 Conditions finales

Le comité du CSBC décide des modifications du règlement. Une proposition doit être faite par écrit et la modification demandée doit être accompagnée d'une raison valable. Une proposition doit être remise au plus tard 6 mois avant la date de la réalisation du CS.

Approuvé par le comité du CSBC: 1er septembre 2014



Renato Wieland
Président du CSBC

Anton Marti
Chef technique du CSBC

